

Aménagement d'un rond-point et d'une piste cyclo-piétonne au carrefour du Val-Notre-Dame

Séance d'information– compte-rendu

Le 22 février 2016 à 20h salle J.Brel

1. Accueil de Monsieur le Bourgmestre, Claude Parmentier

Monsieur le Bourgmestre, Claude Parmentier, souhaite la bienvenue à cette séance d'information qui concerne l'aménagement d'un rond-point et d'une piste cyclo-piétonne au carrefour du Val-Notre-Dame.

Beaucoup d'informations ont déjà été communiquées via la presse et les toutes-boîtes distribuées sur l'entièreté de la commune de Wanze.

L'aménagement de ce carrefour a toujours été considéré comme important. Le projet du giratoire remonte à 1999.

La chaussée de Tirlemont est une des chaussées la plus accidentogène de la zone Meuse-Hesbaye et compte plusieurs accidents impliquant des enfants.

Monsieur le Bourgmestre présente les personnes concernées par le projet :

- Michel Destrée, chef de projet pour le SPW (DGO1, Direction des routes de Liège)
- Benoît Mignot, chef de district de Huy (SPW)
- Pierre Mairy, gestionnaire de chantier (Colas Belgium)
- Christian Longrée, commissaire à la zone de police Meuse-Hesbaye
- Philippe Collard, Chef Maison de Police
- Mélanie Docquier, service communal marchés publics

Monsieur le Bourgmestre remercie le gouvernement wallon et particulièrement Maxime Prévot (*Vice-Président du gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine*) d'avoir libéré les fonds permettant de réaliser les travaux.

2. Présentation des travaux par Michel Destrée, chef de projet au SPW

Les travaux comportent 2 volets : un projet de giratoire et un projet de liaison cyclable.

Les objectifs des travaux :

- Casser la vitesse → max 50km/h
- Réaliser des trottoirs et traversées piétonnes sécurisés et confortables
- Réaliser une piste cyclo-piétonne confortable (prolongation de l'itinéraire venant du centre)

Actuellement les voitures ont un parcours rectiligne sur la chaussée. Avec l'aménagement du giratoire, ce trajet rectiligne sera cassé par la courbe du giratoire.

Pour les piétons, les travaux permettront d'augmenter les passages sécurisés et les surfaces de trottoirs. Les îlots aménagés au centre des chaussées permettront une traversée en deux temps, plus sécurisée même pour des piétons avec des poussettes.

Pour les vélos, la création de pistes et de traversées offrent aux cyclistes la possibilité d'éviter de rouler sur la chaussée, qui est actuellement fort dangereuse pour eux, depuis la piste située en face de la rue Jadot jusqu'à la rue du Val-Notre-Dame, via une piste située derrière la haie. Le but est de conserver un maximum la haie existante.

L'implantation d'arbres sur le pourtour du giratoire permettra de marquer l'emplacement du rond-point.

De plus, de nombreux impétrants sont présents actuellement en accotement, tels que RESA électricité, RESA gaz, la SWDE et Proximus et doivent être déplacés dans le cadre du chantier de manière à contourner le giratoire.

Les travaux globaux ont été attribués pour un montant avoisinant les 670.000€ TVAC.

Le phasage prévu pour les travaux :

- La première phase : du 7 mars jusque début juillet. La zone concernée par les travaux est la zone « déportée » vers la rue du Val-Notre-Dame.
- La deuxième phase : début août jusque fin 2016. Il s'agit de la partie du giratoire côté rue de l'Abbaye.

Le revêtement de la chaussée sera renouvelé côté champs (côté habitations il est récent et en bon état) entre le giratoire et la rue H.Jadot.

3. Plan de mobilité

Le transit principal pourra toujours passer par la chaussée de Tirlemont dont le trafic sera réglé par des feux tricolores.

La rue de l'Abbaye sera mise en voie sans issue durant toute la durée du chantier et ne sera pas accessible depuis la chaussée de Tirlemont.

La rue du Val-Notre-Dame sera mise en voie sans issue et ne sera pas accessible depuis la chaussée de Tirlemont pendant la première phase du chantier (jusqu'en juillet 2016). Les commerces, la séniorie et l'école du Val-Notre-Dame resteront toutefois accessibles par des itinéraires alternatifs (via Moha). L'accès par la chaussée redeviendra possible à partir du mois d'août.

Des itinéraires alternatifs seront proposés (plus pour les personnes qui connaissent la région) :

- Les automobilistes venant de Huy seront dirigés par la chaussée de Wavre au carrefour Wéry pour rejoindre Moha.
- Les automobilistes qui remontent la chaussée de Tirlemont seront dirigés vers Antheit avant d'atteindre les travaux.

- Les automobilistes venant de Hannut seront dirigés par la rue Roua pour rejoindre Huccorgne, par Wanzoul pour rejoindre Moha et par la route de Villers et la N65 pour rejoindre Huy.

Il s'agit d'un plan théorique. Le point sera fait régulièrement pendant les travaux et le plan éventuellement modifié si nécessaire en fonction des constats.

La présence policière sera accrue durant le chantier et des contrôles effectués (respect de la vitesse).

4. Questions – réponses

- **Pourquoi la commune de Wanze n'a-t-elle pas renouvelé l'égout communal avant les travaux ?**

M. le Bourgmestre : les travaux de pose d'égout dépendent de la SPGE. Cette zone n'est pas considérée comme prioritaire pour eux. La commune de Wanze est tributaire de ces décisions.

B. Mignot : l'implantation de l'égout actuel ne sera pas modifiée pendant les travaux. Son tracé permettra de ne pas démolir les travaux du giratoire lorsque les travaux d'égouttage seront réalisés en leurs temps.

- **Y a-t-il moyen de prendre des mesures dans la rue du Tilleul (Moha), car tous les automobilistes vont s'y diriger en suivant les itinéraires alternatifs ?**

Ch. Longrée et M. le Bourgmestre : si des problèmes sont constatés lors des travaux, des mesures complémentaires seront prises. La situation sera appréciée au fur et à mesure des travaux. Le plan de mobilité sera adapté si nécessaire et les automobilistes prévenus.

- **Le giratoire n'est-il pas dangereux : décentré au bout d'une longue ligne droite depuis Vinalmont ?**

Ch. Longrée : en approche d'un giratoire, une signalisation doit être placée afin de le signaler.

B. Mignot : lorsqu'un nouveau giratoire est créé, des panneaux orange sont placés sur les axes signalant le changement de priorité pendant une période d'adaptation. De plus, un éclairage est prévu autour du giratoire afin de le marquer.

- **Pourquoi ne pas s'inspirer du rond-point annoncé par des LED bleus implantés sur le giratoire à Villers-le-Bouillet ou celui d'Omal marqués par des petits pavés lumineux?**

B. Mignot : à Villers, la solution des LED est une solution provisoire faute de moyens. Pour le giratoire wanzois, un éclairage spécifique a été prévu dans les travaux. Si cela s'avérait nécessaire, des aménagements complémentaires pourraient éventuellement être prévus dans le futur. Il est à noter que la vitesse autorisée actuellement est de 70km/h et qu'elle va être modifiée en 50km/h suite aux travaux.

- **La rue Georges Hubin va être utilisée comme rue de déviation. Elle est fort étroite et la circulation y est déjà difficile. Pouvez-vous apporter une solution afin qu'elle ne soit pas empruntée durant les travaux?**

M. le Bourgmestre : on prend note et on réfléchira à ce qu'il est possible de faire.

Ch. Longrée : si des problèmes sont rencontrés, des points de contact ont été mentionnés dans les toutes-boîtes (M. Mignot pour le SPW, PH. Collard pour la police, ...).

- **La rue des Tombes et la rue Reine Astrid sont dans le même cas. Que faire pour limiter la vitesse des automobilistes ?**

M. le Bourgmestre : un renforcement de la présence policière est prévu et des contrôles seront réalisés pas seulement sur la chaussée, mais également sur les chemins de déviation.

- **Le ramassage des immondices pour les personnes habitants au bout de la rue du Val-Notre-Dame a lieu en même temps que la collecte d'Antheit. La collecte va-t-elle être modifiée ?**

M. le Bourgmestre : Intradel sera interrogé sur ce point.

B. Mignot : concernant le ramassage des immondices, le cahier des charges prévoit que l'entreprise qui réalise les travaux devra prendre à sa charge l'évacuation des immondices des habitations comprises dans la zone de chantier.

- **Le stationnement des véhicules le long de la chaussée de Tirlemont (côté champs) sera-t-il encore possible durant les travaux ?**

B. Mignot : pour l'essentiel, rien ne change. Pendant de courtes périodes uniquement, la zone de stationnement ne sera plus accessible (ex : lorsque le revêtement de la chaussée sera refait)

M. le Bourgmestre : un courrier sera transmis aux riverains afin de les informer lors de problèmes ponctuels.

- **Les camions de livraison pourront-ils encore atteindre les commerces et les trottoirs seront-ils refait sur la chaussée en dehors du giratoire ?**

B. Mignot : les livraisons seront toujours possibles. Le giratoire a été dimensionné afin que des semi-remorques puissent l'emprunter. Les camions de plus de 7,5T ne peuvent pas descendre la chaussée vers Wanze, exceptés pour les riverains et les livraisons.

M. le Bourgmestre : pour les trottoirs, des projets futurs sont encore à venir. Cependant, il faut les moyens.

B. Mignot : pour information, les citoyens qui souhaitent un abaissement de bordures de trottoirs (hors chantier) peuvent introduire une demande auprès du SPW et obtenir l'autorisation pour réaliser les travaux à leurs frais.

- **Quel est le type de signalisation prévu au pont Jehoulet (Moha) afin de signaler le chantier?**

Ch. Longrée : une signalisation « route barrée à ... mètres »

5. Clôture de la séance par monsieur le Bourgmestre

Rappels des contacts durant le chantier :

- SPW : M. Mignot 085/27 46 50
- Entreprise Colas Belgium : M. Demoulin 0475/94 29 17
- Police de Wanze : 085/27 35 50
- Commune de Wanze - Service des Marchés publics : 085/27 35 60

Monsieur le Bourgmestre termine en soulignant qu'il vaut mieux signaler un problème rapidement que d'attendre que le problème s'aggrave.